



**ANM
ONM**

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES DE L'ORDRE
NATIONAL DU MERITE

Nos valeurs. des actions



uecxjqp d rat xeo epxane
de na ct e« ue

BULLETIN DE LIAISON

N°12 : Décembre 2024





L'accueil du Président Sandevor

Alan LORENA-GUILLE, le héros de Dublin, reçu à l'ANMONM

Le jeune Ardennais, âgé de 18 ans a été décoré de la médaille de l'ordre national du Mérite le mercredi 27 novembre 2024 au lycée Hôtelier de Bazeilles dans les Ardennes où il est étudiant en BTS. Il est devenu ainsi (hors de rares médaillés olympiques) notre plus jeune Compagnon depuis la création de l'Ordre en 1963.

En novembre 2023, il a désarmé et mis hors d'état de nuire, un individu muni d'un couteau agressant et blessant cinq personnes, dont trois enfants dans le centre-ville de Dublin. Cet élève de terminale au lycée hôtelier de Bazeilles était présent dans la capitale de l'Irlande depuis le mois d'octobre pour effectuer un stage dans un restaurant.

A l'occasion de la remise des prix nationaux de l'ANMONM, entouré de sa famille et du président de la section des Ardennes, Alan a été mis dans la lumière par le président national Patrick Sandevor. Dans sa prise de parole, le jeune héros a considéré comme normal ce geste de bravoure et a remercié sa famille de lui avoir inculqué de nombreuses valeurs et permis de s'initier aux techniques du self-défense. Il a été très applaudi par la nombreuse assistance.

Il est un exemple de courage dont l'action inspire respect et reconnaissance.

« Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années ».

Pierre Corneille

Sommaire

Bulletin de liaison de l'A.N.M.O.N.M. Section de la Creuse

- *Edition de Décembre 2024* –

| | |
|----------------|---|
| Page 1 | Editorial du Président |
| Page 3 | Vie de l'association |
| Page 4 | Retour en images |
| Page 13 | Histoire : La Libération de Guéret et de la Creuse (7 juin – 25 août 1944) |
| Page 19 | « Valérie ANDRÉ, médecin militaire et pilote d'hélicoptère française », extrait d'un article de <i>La Charte n°2</i> |
| Page 20 | Education et enseignement : L'accompagnement éducatif |
| Page 24 | Décryptage : Le protocole |
| Page 27 | Culture : « Cette sacrée Marseillaise » |
| Page 33 | D'hier à aujourd'hui : Petit historique sur la protection sociale dans la Police Nationale |
| Page 40 | Mémoire : 3 juillet 1944 – « l'embuscade de Parsac-Gare » |

Grand merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont permis la réalisation de cette brochure.



Editorial

Thierry BOURGUIGNON
Président de la section Creuse

Cher·es compagnon·nes,
Cher·es ami·es,

C'est avec un réel plaisir que nous vous adressons notre 12^{ème} bulletin de liaison.

Comme vous le savez, nous souhaitons que celui-ci soit bien sûr une source de communication, d'information sur nos différentes activités mais nous portons l'ambition qu'il puisse également et pleinement s'inscrire dans une démarche d'éducation citoyenne et d'éducation populaire. Aussi, je voudrais très sincèrement remercier une nouvelle fois l'ensemble des rédacteurs et des rédactrices qui apportent - *à travers leurs articles de grandes qualités, prélude le plus souvent à une conférence* - leurs propres savoirs et les croisent avec d'autres savoirs qu'ils soient savants ou issus de l'expérience personnelle.

Cet apport et ces échanges de connaissances, de savoirs, nous permettent de développer toujours plus notre compréhension du monde afin d'en analyser ses failles, ses contradictions, ses injustices. Cela nous aide à aiguiser ensemble notre sens critique, à éveiller nos consciences afin de nous inciter à nous engager activement pour (re)construire une société plus équitable, plus humaine.

Aujourd'hui et peut-être plus qu'hier, il est urgent de réconcilier la société, de développer davantage le lien social afin de conforter la citoyenneté. Il nous faut penser une société plus inclusive, plus respectueuse des droits et des devoirs, une société qui puisse garantir à chacune et à chacun sa place pleine et entière dans la République.

Nul ne peut nier le sentiment d'abandon, de relégation, que ressent une partie de nos concitoyens, souvent les plus fragiles. Cela se traduit généralement par un rejet de la classe politique et de ceux qu'ils considèrent comme « les élites ».

A contrario, huit français sur dix ont une image positive des associations. Beaucoup considèrent que les associations participent bien sûr à l'animation de la vie locale mais qu'elles contribuent à une vie locale citoyenne, qu'elles sont créatrices de liens entre les personnes, qu'elles demeurent des lieux d'échanges et de solidarité, qu'elles participent fortement au ciment de notre société et à la vitalité démocratique.

A l'heure où on ne débat plus mais on s'affronte, où on n'argumente plus mais on s'insulte, face à cette situation de danger démocratique, le monde associatif apparaît comme une réponse à ce délitement du lien social dès lors qu'il demeure un modèle d'éducation, de transmission des savoirs et des valeurs.

Aussi il est important, même dans un contexte budgétaire difficile, contraint, que les pouvoirs publics continuent d'apporter de façon significative leur soutien aux associations afin qu'elles puissent continuer d'exister et d'agir pour le bien commun, de mener des actions d'intérêt général.

Le 3 juin 1953 devant les députés, Pierre Mendès-France s'exprimait ainsi :
« gouverner c'est choisir, si difficiles que soient les choix » et d'ajouter « choisir, cela ne veut pas dire forcément éliminer ceci ou cela, mais réduire ici et parfois augmenter ; en d'autres termes, fixer des rangs de priorité ».

Alors faire le choix d'investir dans les politiques associatives et d'éducation populaire, c'est faire le choix aujourd'hui de la réconciliation de notre société, du développement social, du renforcement de la citoyenneté, de la défense de nos valeurs républicaines, ces valeurs auxquelles notre association est viscéralement attachée.

Je ne voudrais terminer mon propos sans vous souhaiter, cher·es compagnon·nes, cher·es ami·es, d'excellentes fêtes de fin d'année en espérant, après une année 2024 ayant connu son lot d'atrocités à travers le monde, que 2025 soit synonyme d'unité, de solidarité, d'humanité.



Vie de l'association

Nécrologie

Depuis la dernière édition de notre bulletin, nous avons malheureusement eu à déplorer le décès de Compagnons et Veuves de Compagnons de notre Section. Comme à l'accoutumée, nous ne mentionnons que les membres actifs de notre association pour lesquels nous avons été informés du décès.

Nous avons donc eu la tristesse de perdre :

Madame Renée NAPOLI

Décédée au mois de juin à l'âge de 87 ans
La cérémonie s'est déroulée à Lavaveix-les-Mines
Le 22 juin 2024

Monsieur Georges Noël GIRAUD

Décédé au mois d'août à l'âge de 93 ans
La cérémonie s'est déroulée à Ars
Le 29 août 2024

Promotions

Décret du 23 novembre 2022 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite
Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

➤ *Au grade de Chevalier*

Madame Hélène GIRAUD, ancienne institutrice, bénévole d'associations solidaires : 59 ans de services.

➤ *Insigne remis le 13/09/2024*

Décret du 7 juin 2024 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

➤ *Au grade de Chevalier*

Monsieur Alain MENUET, Président d'un club cycliste : 51 ans de services.

➤ *Insigne remis le 03/10/2024*

Toutes nos félicitations à ces nouveaux promus qui viennent de rejoindre notre Ordre et notre association



Retour en images

► Le 4 juin 2024 Concert "Les Français chantent au Français"



avec la participation des élèves de CM1 et CM2 de l'Ecole de Saint-Vaury et de la classe défense du collège de Saint-Vaury.

Le prix de l'initiative mémorielle a été remis à cette occasion à l'association Musique(s) en Marche.

► Le 11 juin 2024, remise des Lettres de Félicitations à la Préfecture suite à l'opération des « dessins de Noël » en partenariat avec l'association « Solidarité Défense »



Cette année 4 écoles ont participé : Pionnat – St Chabrais – St Dizier-Leyrenne – St Sylvain Bellegarde soit 54 élèves.

- **Le 26 juin 2024, remise de diplômes aux « Petits veilleurs de la Mémoire » à l'école de Saint-Vaury, en partenariat avec l'ONACVG**



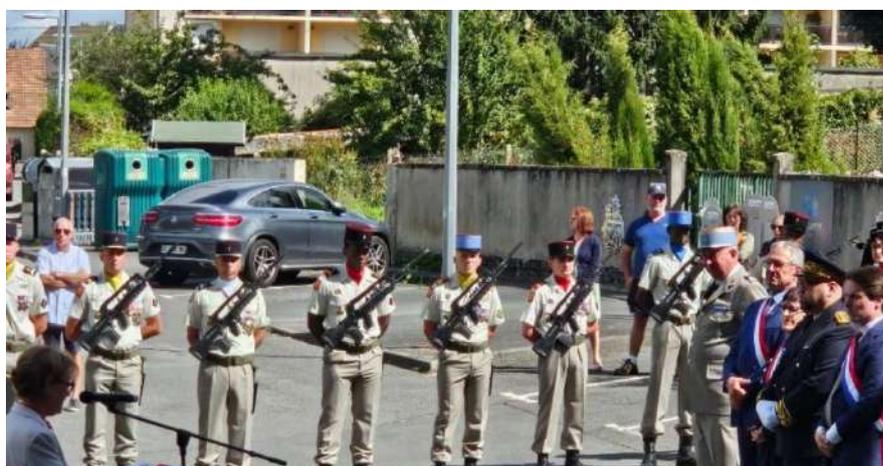
- **Le 28 juin 2024, remise du Prix spécial de la Mémoire au collège Jules Marouzeau**



► Le 27 juin 2024, remise du Prix de l'Education citoyenne au Collège de Croq à la Préfecture



► Le 24 août 2024, Cérémonie des 80 ans de la Libération de la Ville de Guéret



- Le 2 septembre 2024, notre Comité de section a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir, pour une séance de travail, Madame Michèle PELTAN, Secrétaire générale de l'ANMONM. À cette occasion, Madame PELTAN a remis l'honorariat à notre Compagnon Serge JANNOT, ancien président de l'ANMONM23



- Le 28 septembre 2024, participation à l'Assemblée générale de la SMLH23 à Boussac



► Cérémonie du 11 novembre à Guéret



► Le 23 novembre 2024, Conférence « Ornithologie & Paysage »

Animée par Monsieur Jean-Michel Bienvenu, membre du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, elle s'est déroulée à L'auditorium de la BMI du Grand Guéret.

L'événement a été organisé conjointement avec la SMLH23. Plus de 60 personnes étaient présentes et ont grandement apprécié la qualité de cette intervention.



- **Le 10 décembre, Intervention au collège d'Auzances sur le contrôle de l'information et propagande en France de 1940 à 1944, en lien avec le spectacle mémoriel et musical « Les Français chantent aux Français »**



- **Le 16 décembre, spectacle musical et mémoriel « Les Français chantent aux Français » à l'EHPAD Le Bois Joli d'Auzances, avec la présence de élèves du collège Jean Beaufret d'Auzances**



- **Le Comité de section s'est réuni 4 fois depuis la publication du dernier bulletin de liaison**

*Par Guy AVIZOU, historien et
Vice-président de l'ANMONM23*

LA LIBÉRATION de GUÉRET ET DE LA CREUSE (7 JUIN – 25 AOÛT 1944)

L'année 2024 qui s'achève a vu la commémoration du 80^e anniversaire de la Libération de la France. Dans la Creuse, cette Libération a donné lieu à quelques singularités que cet article va tenter de mettre en lumière. La première de ces singularités est liée au fait que Guéret a connu deux Libérations successives. La première, au lendemain du débarquement des alliés en Normandie a duré deux jours, du 7 au 9 juin 1944. La seconde intervient deux mois et demi plus tard, le 25 août 1944, en même temps que celle de l'ensemble du département de la Creuse et le même jour que la Libération de Paris. Entre ces deux dates la Creuse a connu une répression féroce de la part des troupes nazies qui fera un nombre important de victimes, tant parmi les forces de la Résistance que dans la population civile.

Le 5 juin au soir, veille du débarquement, sont diffusés à la BBC les consignes de mise en application des plans de sabotages prévus de longue date. Le 6 juin à 17H30 est diffusé le discours du général de Gaulle : « La bataille suprême est engagée ! Pour les fils de France ... le devoir simple et sacré est de combattre par tous les moyens dont ils disposent... ». L'état - major des FFI de la Creuse, basé à Bellesauve, commune de Janaillat, commandé par le lieutenant - colonel Fossey – François, décide alors pour le lendemain une opération sur Guéret, en vue de prendre le contrôle de la ville. À cette opération sont invitées à participer plusieurs unités des maquis, qu'elles soient d'obédience CFL ou FTP. Dans la soirée et à nouveau le lendemain matin, Fossey – François se rend à la caserne des Augustines pour tenter d'obtenir le ralliement de l'école de la Garde. Il se heurte au refus du colonel Favier, mais le chef d'escadron Corberand accepte, suivi par une majorité d'élèves. Dans la nuit, un commando neutralise le central téléphonique.

Vers 7 heures, au matin du 7 juin les unités des maquis, environ 350 hommes disposant d'armes légères et de deux bazooka, commencent à prendre position face à leurs trois objectifs : l'hôtel Saint – François siège de la Kommandantur, l'hôtel Auclair qui abrite la Feldgendarmérie, et sur la colline de Grancher l'ancien Temple maçonnique siège de la Milice. En fin de matinée la première Compagnie franche contrôle l'hôtel Auclair. Vers 13H30 l'hôtel Saint – François est en flammes et le lieutenant - colonel Biebricher

accepte la reddition de ses hommes, à qui les résistants rendent les honneurs militaires, cependant que les blessés sont soignés à l'hôpital. Un peu plus tard dans l'après-midi, les Miliciens se rendent à leur tour aux aspirants de l'école de la Garde. Les forces de la Résistance ont atteint leurs objectifs et contrôlent la ville. Le bilan des combats est de six morts côté allemand et autant du côté des Résistants. Des plaques mémorielles apposées à l'endroit où ils sont tombés rappellent aujourd'hui leur sacrifice. Dès l'après – midi, les nouveaux pouvoirs civils prennent leurs fonctions : le préfet Clément Vasserot et le Comité de Libération présidé par Roger Cerclier.



Mais cette victoire reste très fragile. Dès le lendemain 8 juin une contre-attaque est menée depuis Montluçon par une compagnie du 163^e bataillon du 15^e régiment de la 189^e division de réserve. Elle est repoussée, mais a incendié au passage une ferme au lieu – dit Le Verger et tué deux agriculteurs. À Aubusson les Feldgendarmes ont quitté la ville le 6 juin, mais celle – ci est reprise par les allemands suite à deux opérations menées le 8 et le 9 juin. Au même moment, un groupe de FTP occupe La Souterraine, mais la cité est rapidement reprise par des éléments du 19^e SS Polizei venus de Limoges. À Guéret les allemands reprennent l'initiative le 9 juin avec des moyens considérables : le 163^e bataillon du 15^e régiment et le 3^e bataillon du régiment *Der Führer* de la division SS *Das Reich*, arrivé dans la nuit à Saint – Léonard. Ces forces disposent de blindés et d'un appui aérien. Dans ces conditions, Fossey – François donne l'ordre le 9 juin au matin d'évacuer Guéret. Les éléments de la *Das Reich* atteignent la ville dans l'après-midi, après avoir massacré 31 jeunes maquisards à Combeauvert. Guéret est à nouveau sous contrôle allemand en fin d'après – midi. Leurs troupes se livrent à de nombreux pillages et rassemblent devant l'hôtel de ville plusieurs centaines d'otages. Après une négociation tendue entre le maire Adrien Arfeuillère et les officiers allemands, ceux – ci, après avoir vérifié que les blessés allemands des combats du 7 juin étaient correctement soignés à l'hôpital, décident finalement de ne pas procéder à des représailles sur les civils.

Guéret est à nouveau soumise aux rigueurs de l'occupant et des collaborateurs. Le dimanche 25 juin la ville est cernée par des Miliciens venus de Limoges qui se livrent à une opération de ratissage et procèdent à l'arrestation d'une centaine de guérétois, emmenés à Limoges et détenus plusieurs semaines à la prison du petit Séminaire. Parmi les personnes arrêtées, trois sont exécutées au cours du trajet près de Saint - Maurice - la -Souterraine.



Du 13 au 27 juillet, le sud de la Creuse est le théâtre d'une répression impitoyable menée par une unité allemande, la brigade Jesser. Celle-ci a reçu la mission d'anéantir les « bandes terroristes » du massif Central. Après avoir sévi dans le Cantal et le nord de la Corrèze, elle pénètre dans la Creuse par La Courtine le 13 juillet. Durant deux semaines elle

se livre à une série de massacres visant les maquis et les populations civiles, faisant au total plusieurs dizaines de victimes. Citons notamment Vidallat, le bois de la Croix de la mine à Saint – Dizier – Leyrenne, Roussines sur la commune de Chard.

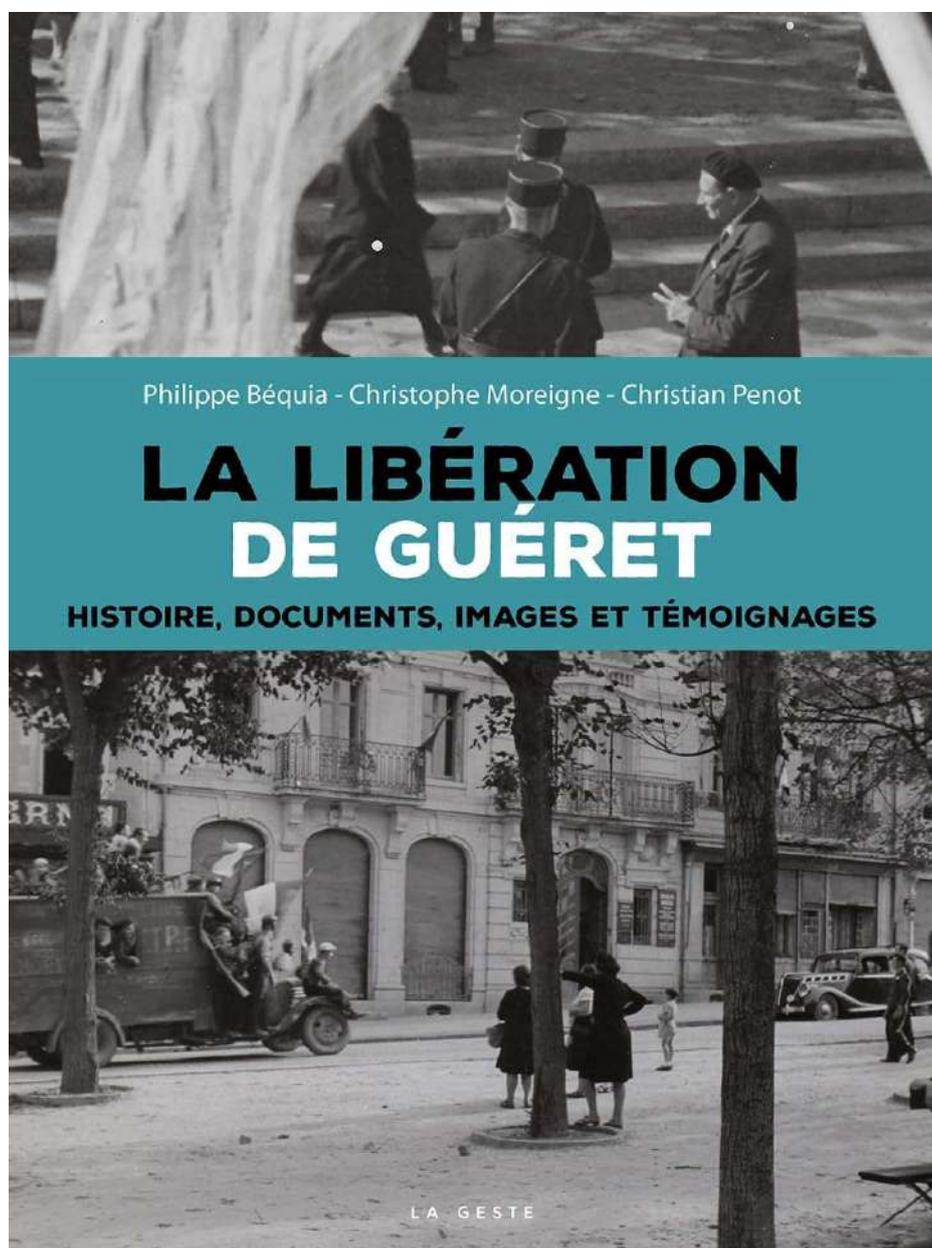
Courant août, l'évolution de la situation militaire à l'échelle nationale va hâter la Libération définitive de la Creuse. L'avancée rapide des troupes américaines vers l'est consécutive à la percée d'Avranches et le débarquement des Américains et des Français en Provence le 15 août, menacent les troupes allemandes d'encerclement. Dans la nuit du 23 au 24 août, les forces allemandes encore présentes évacuent Guéret vers l'est, harcelées par les unités de la Résistance. Une colonne de Miliciens avec femmes et enfants, partie de Limoges arrive à Guéret le 24. Après s'être livré à des pillages et avoir forcé le directeur de la Banque de France à leur remettre dix millions de francs, les Miliciens quittent Guéret en direction de l'est dans la nuit du 24 au 25 août. Le 25 août au matin c'est donc dans une ville libérée sans combats que prennent leurs fonctions, « Au nom du général de Gaulle, chef du Gouvernement Provisoire de la République française », le préfet Henri Castaing et le Comité de Libération.



Ainsi s'achève une période à la fois exaltante et dramatique de l'histoire de Guéret et de la Creuse. Mais la guerre elle n'est pas terminée, elle ne prendra fin en Europe que le 8 mai 1945, avec la capitulation de l'Allemagne nazie. À ces ultimes combats participeront de nombreux combattants issus des maquis creusois.

Pour en savoir plus sur le sujet, se rapporter à l'ouvrage suivant :

Philippe Becquia, Christophe Moreigne, Christian Penot, *La Libération de Guéret, Documents, Images, Témoignages*, éditions La Geste, 2024





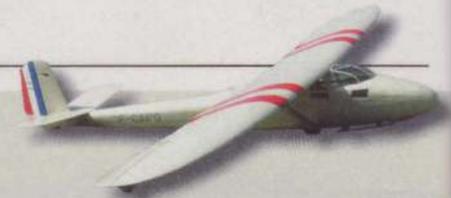
Article extrait de la Charte N°2, transmis par le chef d'escadron Serge JANNOT (h) membre perpétuel de l'ANOLOG, GR 203 de la Fédération Nationale André Maginot.

Dossier



Valérie ANDRÉ (1922 -)

Valérie André est une médecin militaire et pilote d'hélicoptère française. Elle est **la première femme à devenir officier général en France**. Elle achève sa carrière militaire avec les trois étoiles de médecin général inspecteur du Service de Santé des Armées.



Le Caudron C800

Après la Seconde Guerre mondiale, Valérie André obtient son diplôme de médecine de l'université de Paris 1 pour l'année scolaire 1946-1947. Elle choisit comme sujet de thèse de doctorat la « pathologie du parachutisme », ce qui lui permet d'associer ses deux passions, aviation et médecine.

Elle encadre médicalement une préparation militaire parachutiste et effectue ses premiers sauts. Puis elle suit un cours sur planeur *Caudron C800* et de vol à voile. Elle obtient son brevet de parachutisme à Bayonne en 1948, au moment où elle devient à la fois pilote et médecin militaire.

Toujours en 1948, face à une pénurie de médecins militaires, le doyen de la faculté de médecine de Paris, Léon Binet, propose aux étudiants de servir en Extrême-Orient. Valérie André rejoint donc l'Indochine en tant que médecin militaire avec le grade de capitaine, à l'hiver 1948-1949. Affectée au premier hôpital de My Tho, elle devient plus tard adjointe de neurochirurgie à l'hôpital de Saïgon.

Apprenant qu'elle était titulaire du brevet de parachutiste, ses supérieurs l'amènent à suivre le cours de chirurgien de guerre puis à servir dans une zone frontalière entre l'Indochine et le Laos ne pouvant être atteinte que par parachutage.

En 1950 de retour en France, elle obtient sa licence de pilote d'hélicoptère à l'école de vol de Pontoise sur un appareil *Hiller*. Elle a le brevet n° 33 de l'Aéro-club de France. De retour en Indochine, le 26 mai 1950, elle se spécialise dans le service d'évacuation médicale sur hélicoptères *Hiller 360* et *Sikorsky H-34*.



En Indochine, Valérie André devant son *Hiller 360*, équipé de deux nacelles permettant de recevoir chacune un brancard avec un blessé

© ECPAD

VALÉRIE ANDRÉ EN BREVETS

Brevet de parachutiste militaire.

Brevet militaire de pilote d'avion, d'hydravion, de ballon dirigeable, de vol à voile, de planeur et d'hélicoptère.

Entre sa première mission, le 16 mars 1952 et son départ de l'Indochine en 1953, elle effectue 129 vols, assurant l'évacuation de 165 blessés vers des postes médicaux ou hôpitaux, sous le feu ennemi.



Maquette d'un Sikorsky H-34.

© site War Thunder

Le 14 avril 1952, elle devient **la première femme à atterrir** sur la plate-forme du porte-avions *Arromanches* en Baie d'Along, suite à un accident

grave à bord nécessitant l'évacuation de blessés.



Hélicoptère *Alouette II* (1955)
au musée de l'Air et de l'Espace

© Pline

Le 5 septembre 1953, elle est affectée au Centre d'Essais en Vol de Brétigny-sur-Orge qui fournit une assistance médicale aux équipages. Elle obtient la qualification pour la conduite du *Morane-Saulnier MS733 Alcyon*, du *Nord 1101* et des hélicoptères *Djinn* *Aérospatiale Bell 47*, *Piasecki HUP*, et *Sikorsky S-55*, en participant à différents vols expérimentaux. Durant cette période, elle participe à la création du laboratoire de médecine aérospatiale.

De 1959 à 1962, elle sert en Algérie. Devenue pilote d'hélicoptère d'activation *Aérospatiale SA-318 Alouette II*, *Djinn*, *Alouette III* puis *Sikorsky H-34*,

Un *Morane-Saulnier MS.733 Alcyon*

© Duch.Seb



LA PREMIÈRE

Valérie André est :

- La première femme pilote d'hélicoptère ;
- La première femme à apponter sur un porte-avions ;
- La première femme à devenir officier général (général de brigade puis de division) ;
- La première femme à être élevée à la dignité de Grand Croix de l'Ordre national du Mérite

Vertol H-21 et Sikorsky S-58 en trois ans de service, elle effectue plus de 350 missions. À la fin de la guerre en Algérie, elle revient en France et continue sa carrière d'officier du service de santé.

Valérie André est promue médecin général (général de brigade) en avril 1976, ce qui fait d'elle la première femme à devenir officier général en France. L'année de sa retraite, en 1981, elle est promue médecin général inspecteur (général de division). En fin de carrière, elle occupe les fonctions de directrice du service de santé de la 4^e puis de la 2^e région aérienne.

Admise dans la 2^e section des officiers généraux en 1981, Valérie André prend la tête de la commission d'étude prospective de la femme militaire. Elle y travaille à la promotion de l'emploi des femmes dans les forces armées et à l'égalité homme-femme au sein de l'Armée. Elle est membre fondateur de l'académie de l'air et de l'espace de Toulouse en 1983.

En 1987, elle est élevée à la dignité de Grand Croix de l'Ordre national du Mérite. En 1999, le président de la République Jacques Chirac l'élève à la dignité de Grand Croix de l'Ordre national de la Légion d'honneur. Elle est la troisième femme à recevoir la plus haute distinction française. Elle est la femme militaire la plus décorée au monde.



La générale Valérie André le jour de son 100^e anniversaire.

RECONNAISSANCE

Le 2 septembre 2010, au cours d'une cérémonie spéciale sur la base aérienne 107 Villacoublay, en présence du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros, chef d'état-major de l'Armée de l'Air, Valérie André reçoit le numéro de brevet de pilote d'hélicoptère militaire n° 001 avec effet rétroactif à la date du 16 novembre 1956.



Éducation et enseignement

*Article proposé par Danielle VINZANT,
Secrétaire de l'ANMONM23*

L'accompagnement éducatif

Notre système éducatif est basé sur 3 piliers :

- Le droit pour tous à l'éducation
- L'égalité des chances
- La visée de la réussite éducative

Et 3 principes : l'obligation, la gratuité et la laïcité.

Ces piliers se sont traduits en Lois, textes réglementaires depuis 1981-1982 qui les ancrent et les opérationnalisent. Le rêve de tout éducateur est alors que l'égalité des chances soit une réalité qui permette à chaque enfant et chaque jeune d'accéder à un parcours de réussite qui balise sa vie personnelle.

L'Ecole dans le ministère de l'Education Nationale est principalement chargée d'instruire et d'éduquer dans une situation de quasi monopole.

Sa mission, néanmoins, rencontre le réel qui lui impose des limites et l'oblige souvent à réduire ses ambitions :

Ce sont

- La massification scolaire
- L'hétérogénéité constitutive des apprenants
- L'évolution des savoirs
- La combinaison groupe à instruire/encadrement à mettre en face...

La souplesse à réagir et trouver des solutions, est souvent prise en défaut et le groupement d'apprenants pour réussir et la pédagogie de la différence, modèle officiel, sont encore souvent des mythes.

Les tentatives de personnaliser les parcours de réussite, les offres de soutien mises en place ne parviennent pas à enrayer la progression des situations d'échec.

Nous touchons du doigt les limites, la finitude de l'action scolaire et le vase clos va être contraint de s'ouvrir vers de nécessaires compagnonnages.

Ce constat pessimiste trouve une alliance naturelle avec le milieu environnant de l'École et les complémentarités à l'enseignement obligatoire se tissent pour et vers l'École de la réussite

Sont concernés par cette œuvre, toutes les composantes de la communauté éducative : la famille, les parents premiers acteurs, la collectivité qui offrent des moyens, des compétences, des structures...et le tissu associatif avec sa diversité (culture, sport,), qui offre la force de l'engagement et du bénévolat.

Ces apports complémentaires seront nécessaires et utiles pour conforter, diversifier, compléter...les savoirs dispensés dans le temps scolaire. C'est également la philosophie de l'éducation populaire.

Selon la Charte nationale de 2001 l'accompagnement à la scolarité se définit comme « l'ensemble des actions visant à offrir aux cotés de l'École l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École ».

Elle définit les formes d'action différentes allant de l'aide aux devoirs, les apports culturels, l'exercice de la citoyenneté ainsi que des actions en direction des parents et des familles.

Quelle que soit l'acception que l'on donne au terme accompagnement il doit respecter les principes de gratuité et de laïcité.

Le public concerné est, la plupart du temps, celui des lieux déshérités, fruits de l'histoire subie plus que désirée : grands ensembles, territoires ruraux, quartiers prioritaires, territoires politique ville où se cumulent des déficits qui deviennent vite des handicaps.

S'y retrouvent et parfois s'y trouvent des situations telles que des parentalités éclatées, une paupérisation, un habitat, des logements inadaptés (exigus, des espaces superposés, pas de coin sujet..), des déficits d'équipement (numérique par ex) et des communautés diverses appelées à vivre ensemble en bonne intelligence.

Nos réponses sur le territoire Guéretois : l'action locale de l'association Une Clé de la Réussite.



En se territorialisant l'accompagnement prend une coloration particulière et donne lieu à la création d'actions spécifiques.

Ainsi au besoin d'aide au travail scolaire 30 bénévoles œuvrent chaque semaine de l'année dans les locaux de quartiers de Guéret et à la quincaillerie numérique pour accompagner une fois par semaine la scolarité d'environ 80 enfants et jeunes. L'action d'école apprenante « hors les murs » pendant les vacances de Toussaint offre à une quinzaine de jeunes, non seulement une aide au travail scolaire mais également une ouverture sur des pratiques sportives, culturelles citoyennes grâce au partenariat avec de nombreuses associations locales

Aux fragilités langagières et linguistiques 2 clubs langage en maternelle sur le temps péri scolaire offrent la possibilité aux jeunes enfants de devenir des enfants « parleurs » osant s'exprimer et étoffant leur stock langagier et linguistique. A la contribution à la lutte contre les situations d'illettrisme 4 clubs coup de pouce pour les enfants de CP/CE1 repérés par leurs enseignants, comme bénéficiaires d'une aide en raison de fragilités, sont organisés de décembre à juin.

Tous ces clubs sont encadrés par des étudiants formés par l'association et rémunérés.



Les familles ne sont pas oubliées dans le dispositif et le club « parentalité » offre aux parents néo arrivants l'occasion d'apprendre et de parfaire leur pratique de la langue française. En même temps que leur est décodée l'attente de l'École en tant que parents. Ce bain linguistique s'opère sans distinction des origines ethniques, culturelles (plus de 7 nationalités se fréquentaient cette année).

La stratégie de l'association est aussi de permettre la rencontre de tous les membres de la communauté au travers de sorties culturelles, de visites, de spectacles et de repas partagés.

L'accompagnement développe systématiquement l'implication des familles car il nous semble indispensable d'associer les parents dans une démarche de coéducation.

Les mises en œuvre respectent et s'adaptent à l'environnement local au niveau :

- des horaires, tailles de groupes, groupement des enfants à suivre adaptés
- un encadrement bénévole disponible et compétent
- des liens permanents avec les écoles et les familles pour suivre les évolutions, personnaliser les interventions et suivre l'assiduité.
- des liens fonctionnels, souvent amicaux avec les animateurs municipaux, les services civiques ,opérant dans les locaux de quartier pour les temps péri et extra scolaire. Ces lieux d'accueil sont pour beaucoup d'enfants et jeunes leur seconde maison !

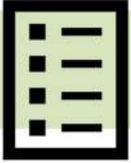
Les demandes qui sont généralement observées et adressées aux intervenants sont éminemment variables selon les besoins des enfants et jeunes (devoirs donnés, lectures, leçons, révisions, dictées préparées, révision des tables, résolution de problèmes, préparation d'exposés ou observation d'une difficulté à mémoriser, à apprendre).

On constate au fil des années avec la fidélisation des participations, une élévation du niveau de demande : en effet des élèves participent souvent depuis le primaire jusqu'au collège...

Conclusion

Cette association a aujourd'hui 20 ans. Elle est connue et reconnue de l'ensemble de la communauté éducative. Les synergies développées par l'ensemble des partenaires contribuent à jouer un rôle déterminant dans le vivre ensemble et la paix sociale sur notre territoire.





*Article proposé par Pierre PAULY,
Vice-président de l'ANMONM23*

Le protocole

Le protocole est un ensemble de règles et de conventions qui régissent les comportements et les interactions dans des contextes officiels, diplomatiques ou cérémoniels. Son importance est cruciale dans la manière dont les individus et les institutions interagissent, en garantissant une certaine harmonie et un respect mutuel au sein des relations.

Le Protocole de Cérémonie : Art et Rigueur

Le protocole de cérémonie est un ensemble de règles et de pratiques qui régissent l'organisation et le déroulement des événements officiels et des cérémonies protocolaires. Que ce soit pour une inauguration, une remise de prix, une cérémonie diplomatique ou un événement d'entreprise, le protocole est essentiel pour assurer un cadre de respect et de solennité.

Qu'est-ce que le protocole ?

Le protocole, en matière de cérémonies, désigne une série de conventions et de règles visant à régir les interactions sociales et les arrangements formels. Il inclut des éléments tels que l'ordre des discours, la disposition des sièges, les signes de respect entre les participants, et le choix des symboles (drapeaux, insignes, etc.).

Les différents protocoles

Le protocole se décline en plusieurs formes, chacune adaptée à des contextes spécifiques :

- **Protocole Diplomatique** : Il régit les relations entre les États et leurs représentants. Ce type de protocole inclut des règles sur la manière de traiter les ambassadeurs, l'ordre de préséance lors des cérémonies internationales et les conventions de communication entre pays.
- **Protocole Événementiel** : Utilisé lors de manifestations publiques, de conférences ou d'événements spéciaux. Il précise les étapes de l'organisation, la mise en scène, ainsi que les comportements attendus des participants.
- **Protocole Institutionnel** : Ce protocole s'applique au sein d'organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Il inclut les règles de représentation, de communication interne et externe, ainsi que la gestion des invités lors des événements.

Rôle du protocole dans les institutions publiques et privées

Le protocole joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement des institutions. Il permet de maintenir un cadre formel qui facilite les interactions et prévient les malentendus. Dans le secteur public, le respect du protocole est essentiel pour assurer la dignité des représentants de l'État et pour symboliser l'autorité de l'institution qu'ils représentent.

Dans le secteur privé, le protocole contribue à l'image de marque des entreprises et à leur réputation. Lors de réceptions, d'inaugurations ou d'événements d'affaires, le respect des règles de protocole est un gage de professionnalisme et de sérieux. Cela aide également à établir des relations de confiance avec les partenaires, clients et parties prenantes.

En conclusion, le protocole est plus qu'une simple série de règles ; il est le fondement de la communication officielle et d'une interaction harmonieuse entre les individus et les organisations. Son importance est d'autant plus marquée dans un monde de plus en plus interconnecté, où les enjeux diplomatiques et les relations professionnelles sont en constante évolution.

Les Éléments-clés du Protocole

Le protocole est régi par une série d'éléments clés qui en assurent l'efficacité et la cohérence. Comprendre ces éléments est essentiel pour naviguer avec succès dans des situations officielles. Dans ce chapitre, nous examinerons l'importance de la présentation des dignitaires, l'ordre de préséance, et les règles de prise de parole.

Présentation des dignitaires et des invités

L'une des fonctions principales du protocole est de gérer la présentation des dignitaires et des invités lors des événements officiels. Cela inclut non seulement qui doit être présenté, mais aussi comment et dans quel contexte.

- **Titres et Fonctions** : Lors de la présentation, il est crucial de respecter les titres et les fonctions des personnes. Par exemple, on doit s'adresser à un ministre en utilisant son titre, tel que "Monsieur le Ministre" ou "Madame la Ministre". Cette attention aux titres reflète le respect que l'on accorde à la position de l'individu.
- **Ordre de Présentation** : L'ordre dans lequel les dignitaires sont présentés doit suivre les règles de préséance. En général, les personnes de rang supérieur ou occupant des postes plus élevés doivent être présentées en premier. Ceci est particulièrement important lors d'événements où plusieurs dignitaires sont présents, comme une inauguration ou une réception officielle.

L'ordre de préséance : qui est qui ?

L'ordre de préséance est un aspect fondamental du protocole. Il s'agit d'un classement hiérarchique qui détermine le rang des individus lors d'événements officiels.

- **Règles Générales** : En général, l'ordre de préséance suit une hiérarchie basée sur le statut, le rôle ou la fonction. Par exemple, dans une cérémonie officielle, le chef d'État ou le chef du gouvernement sera toujours en tête de liste, suivi par les ministres, les ambassadeurs, et ainsi de suite.
- **Différences Culturelles** : Il est essentiel de se rappeler que les règles de préséance peuvent varier d'un pays à l'autre. Dans certaines cultures, le respect pour les anciens ou les figures religieuses peut influencer l'ordre de préséance, tandis que dans d'autres, le titre professionnel ou le degré d'influence peut être plus important.
- **Adaptabilité** : Les organisateurs d'événements doivent être en mesure d'adapter l'ordre de préséance en fonction du contexte et des participants. Une attention minutieuse à ces détails est nécessaire pour garantir une atmosphère respectueuse et professionnelle.

Les règles de prise de parole et de présentation

La prise de parole lors des événements officiels doit également respecter certaines règles de protocole.

- **Prise de Parole** : Avant de prendre la parole, il est courant de demander la permission ou d'être introduit par une personne de rang supérieur. Cela montre du respect pour l'audience et pour la structure hiérarchique de l'événement.
- **Durée et Contenu** : Les discours doivent être concis et pertinents. Il est important de respecter le temps imparti et de s'en tenir au sujet prévu.
- **Langage et Ton** : Le langage utilisé doit être approprié pour l'audience. Un ton formel est généralement requis, l'humour peut également être approprié, mais il doit être utilisé avec prudence.

En conclusion, les éléments clés du protocole, tels que la présentation des dignitaires, l'ordre de préséance et les règles de prise de parole, sont essentiels pour garantir la réussite des événements officiels. En respectant ces normes, les participants contribuent à créer une atmosphère de respect et de professionnalisme, favorisant ainsi des interactions positives et constructives.

Prochainement : **La Bienséance**



Article « Cette sacrée Marseillaise » extrait des n°573 et 574 du Journal de la CMF (Confédération Musicale de France), par Frédéric ROBERT, Docteur en musicologie

Musicologie et idéologie

CETTE SACRÉE MARSEILLAISE



Détail du haut-relief réalisé par Rude : *Le Départ des Volontaires* de 1792, dit *La Marseillaise*, Paris, Arc de Triomphe (1836)

PAR
FRÉDÉRIC
ROBERT

1. Frédéric Robert : *La Marseillaise*, le plus international des hymnes nationaux dans *l'Humanité* du 25 avril 1967 avec sur la même page 1792-1967 une jeune *Marseillaise* d'André Wurmser.
2. Louis Fiaux : *La Marseillaise*, son histoire dans l'histoire des Français, Fasquelle, 1918, 428 p. ill.

En 1961, dans le premier microsillon entièrement consacré à des musiques de la Révolution Française et que j'avais préparé pour les disques Erato, figurait, comme il se devait, *La Marseillaise*, en l'occurrence dans l'orchestration pour soli, chœur mixte et harmonie de Gossec. L'album de la Guilde Internationale du Disque sur *La Révolution Française*, réalisé aussitôt après, s'ouvrait sur l'instrumentation pour soli, chœur mixte et orchestre symphonique de Berlioz. Là encore une première – du moins dans son intégralité et pour laquelle « sans le faire exprès », j'avais engagé le même ténor, Gérard Friedmann, qui avait participé, dans la Cour du Louvre, à la reprise de cette même orchestration, reprise ordonnée par le Ministre de la Culture André Malraux. Son enregistrement fit dire à mes parents comme à l'historien de la Révolution française Gérard Walter (qui devait préfacier l'album-

livret pour la Guilde du Disque) : « Ça, ce n'est pas une *Marseillaise* pour comices agricoles ! ». Quand parut cet album, en 1962, j'entreprenais, à la suite de mon premier article sur *La Marseillaise*¹, un ouvrage consacré à notre hymne national et qui allait paraître vingt-sept ans plus tard, en 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française, grâce aux démarches de Roger Maria, directeur des Nouvelles Éditions du Pavillon, auprès de l'Imprimerie Nationale. J'avais commencé par la fin si je puis dire puisque l'anthologie littéraire qui figure en annexe avait été la première conçue pour la collection des Éditions Sociales *Les Classiques du peuple* dont je rappelle que les directeurs étaient Jean Varloot pour la partie littéraire et Albert Soboul pour la partie historique, tous deux professeurs à la Sorbonne. Nécessité fait loi ! Il ne suffisait pas de rassembler et d'annoter ces textes recensés « par volonté et par hasard » comme eût dit Pierre Boulez. Encore fallait-il les éclairer à la lumière d'un historique de *La Marseillaise*, revu et mis à jour dans un esprit, cette fois, pluridisciplinaire. L'ouvrage le plus exhaustif du seul point de vue historique, fût-ce avec en annexe un embryon d'anthologie littéraire, celui de Louis Fiaux² remontait à 1918 et s'arrêtait comme celui, presque contemporain, de Louis de Joantho – fût-il moins ambitieux³, au transfert de Rouget de l'Isle aux Invalides, le 14 juillet 1915. Le discours prononcé pour la circonstance par le Président de la République, Raymond Poincaré, discours moins tricolore que bleu horizon, brandissait alors *La Marseillaise* comme symbole par excellence de cette « Union sacrée » qui ne distinguait plus les « rois conjurés » de la « Liberté chérie » et dont participaient les deux historiens cités : le libéral Louis Fiaux, docteur en médecine et membre du Conseil Municipal de Paris et l'aristocrate monarchiste Louis de Joantho préfacé – autant dire cau-

tionné – par le Duc de Montpensier. Depuis cette date, il n'avait paru, en France comme ouvrage général sur *La Marseillaise* qu'un bref historique, allant jusqu'à la Résistance, de Marie Mauron, charmante conteuse républicaine certes mais faisant partie de ceux à qui *L'Internationale*, si je puis dire, fait voir rouge! D'où, probablement, son silence sur la Commune et le Front Populaire, deux périodes qui auront pourtant pesé, ô combien, sur le destin de notre hymne national. La collection *Centre de correspondances du XIX^e siècle*, publiée par les Presses Universitaires de France, venant à être lancée en 1980, je répondis présent à Danièle Pistone, ancienne élève et assistante de Jean Mongrédien à l'Institut de Musicologie, en détachant de mon anthologie tous les textes à caractère épistolaire, public ou privé, dont l'ensemble devait largement déborder le cadre de la collection – le dernier en date de ces textes étant l'enquête de *France-Soir* auprès de ses lecteurs, en 1974, à propos de *La Marseillaise* de Giscard d'Estaing⁵. Cela se passait trois ans après ma soutenance de thèse à la Sorbonne sur « Des œuvres musicales inspirées par le thème de *La Marseillaise* de 1792 à 1919 » devant un jury présidé par Jacques Chailley et dont les autres membres étaient Jean Mongrédien et Albert Soboul. Pour en revenir à mon livre édité par l'Imprimerie Nationale, la maquette et l'iconographie furent au-dessus de tout éloge mais son impression, trop longtemps différée, dut être précipitée suite à la demande inespérée des exemplaires de luxe – reliés pleine peau chèvre rouge! – par François Mitterrand, Président de la République, pour ses hôtes de marque, les chefs de gouvernement réunis, à Paris, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française, pour le sommet des pays industrialisés. Ce qui aboutit à un resserrement de l'historique qui devait, selon mes propres vœux, s'apparenter à une nouvelle vulgate et non, comme certains le souhaitaient, à un ouvrage « universitaire » ce que fut, sans guillemets, la préface de Michel Vovelle, successeur à la Sorbonne d'Albert Soboul. Mais compte tenu, une fois encore, des délais précipités, ce travail de resserrement fut demandé sans consultation préalable de Roger Maria, de Michel Vovelle ou de moi-même, à un licencié dont la bonne volonté, la sagacité même, ne pouvaient suppléer son ignorance des choses musicales, familières à d'autres universitaires, de surcroît plus haut placés, et qui, me connaissant d'ailleurs personnellement, se seraient d'autant mieux acquittés de cette tâche avec mon assentiment. La maquette me fut trop rapidement soumise pour être revue et relue en conséquence – des pages « entières » ne m'ayant même pas été soumises! De quoi prêter le flanc à des critiques faciles – les plus graves concernant l'anthologie littéraire amputée de « tous » ses chapeaux et

de – presque – toutes ses notes, sous le prétexte commercial que le volume ne devait pas dépasser 400 pages. De là à ne pas les atteindre! La critique fut, dans son ensemble, plutôt favorable, la plus courte – qui en disait le plus long! – étant celle de Jean-Claude Klein: « Une somme! » Néanmoins, Hervé Luxardo, qui fit paraître à la même date un historique de *La Marseillaise*⁶, me reprocha – comme si j'étais le premier à en faire état! – d'avoir relevé le thème de *La Marseillaise* dans le prélude de Debussy, *Feux d'artifice*, n'y voyant qu'une sonnerie militaire! Dame! il ne s'agit pas, il est vrai, d'une reproduction intégrale du thème mais des seules premières notes du refrain, basées, il est vrai, sur les trois notes de l'accord parfait majeur, point de départ de toutes les sonneries militaires. Or, pareille citation tout allusive n'était pas, comme je l'avais démontré dans ma thèse, une nouveauté – Liszt ayant en 1849, donc soixante-quatre ans plus tôt, cité ces premières notes du refrain, dans l'esprit d'un leitmotiv wagnérien, au cours de son poème symphonique *L'Héroïde Funèbre*, à la mémoire des héros du Printemps des Peuples. Soyons justes: Hervé Luxardo, probablement mal conseillé sur le plan musicologique, m'a présenté ses plus plates excuses. Seul couac dans un concert unanime de louanges: l'article polémique de Jean-François Labié paru dans *L'Avant-Scène Opéra*⁷ et qui, après avoir fait l'éloge de ma thèse, s'en prenait à mon livre tenu pour un pamphlet. Il faudrait reprendre cette critique point par point. Je m'en tiendrai à cette assertion stupéfiante: « la musique ne tient guère de place dans son ouvrage, ce n'est pas très grave car le débat est ailleurs ». Entendons-nous bien: il n'était question chez ce contradicteur que de la musique de *La Marseillaise* dont l'examen détaillé eût fait digression dans un historique où, en revanche, il était, comme dans ma thèse, toujours question des œuvres musicales inspirées par le thème de *La Marseillaise*, ce qu'on ne trouverait guère que chez le Suédois Daniel Fryklund – Julien Tiersot dans sa monographie de Rouget de l'Isle – qui n'était pas un historique de *La Marseillaise*! – s'en étant tenu aux œuvres de Schumann (Die beiden Grenadiere, *Facéties du Carnaval de Vienne*, Hermann et Dorothée) et de Wagner (*Les Deux Grenadiers*)⁸. La liste en annexe de quelques-unes – de ces partitions inspirées par le thème de *La Marseillaise* ou de certaines contre-Marseillaises était une nouveauté, au même titre que leur discographie, si limitée fut-elle; de tout cela qui relevait de la seule musicologie, ce musicologue ne soufflait mot!

En ce même bicentenaire de la Révolution Française, où je fis plus d'une conférence, exemples enregistrés à l'appui, sur *La Marseillaise*, Michel Vovelle et moi-même furent conviés par la Direction du

3. Louis de Joantho: Le Triomphe de *La Marseillaise*, Lettre-préface de Mgr le Duc de Montpensier, Plon, 1917, 268 p. ill.

4. Marie Mauron: *La Marseillaise*, Librairie Académique Perrin, 1968, 242 p. ill.

5. Frédéric Robert: Lettres à propos de *La Marseillaise*, Coll. Centre de correspondances du XIX^e siècle, Presses Universitaires de France, 1980.

6. Hervé Luxardo: *La Marseillaise*, Plon, 1989.

7. Article paru dans *L'Avant-Scène Opéra*, novembre 1989.

8. Julien Tiersot: *Rouget de l'Isle, son œuvre, sa vie*, Delagrave, 1892, pp. 149-150.

personnel et de la formation de la Police à tourner un court-métrage sur l'histoire de *La Marseillaise*. Il fut présenté à la Sorbonne par un technicien venu spécialement et muni d'un téléviseur. Des enseignants qui assistaient à cette projection demandèrent s'ils pouvaient avoir une copie de cette vidéocassette pour leurs élèves. Or, ce court-métrage – pour quelles raisons? – n'eut pas le feu vert et tomba dans les oubliettes.

En 1986, Michel Vovelle et moi-même avons été conviés aux festivités du 150^e de la mort de Rouget de l'Isle à Choisy-le-Roi. Il est regrettable que l'auteur de *La Marseillaise* n'ait pas figuré, lors du bicentenaire, parmi les célébrités transférées au Panthéon. Était-ce de la part du Président de la République pour éviter toute polémique – *La Marseillaise* étant demeurée le plus extraordinaire réactif idéologique de notre histoire en raison de sa première signification double et indivisible de chant de guerre et de défense patriotique et de chant de guerre et de défense révolutionnaire qu'elle doit aux circonstances qui provoquèrent son éclosion? Quoi qu'il en soit, ce transfert n'eut pas davantage lieu en 1992 – le bicentenaire de notre hymne national n'ayant donné lieu qu'à un concert avec animation que je présentais à la Maison de Chaateaubriand, le 23 septembre, avec, pour participants: le baryton Xavier Le Maréchal, la pianiste Françoise Petit et le comédien Serge Hureau. Il s'agissait d'évoquer le destin de *La Marseillaise* du vivant de l'illustre écrivain mort en juillet 1848 après avoir été témoin des révolutions de février et de juin. Ce qui fut fait sous le signe de la bonne humeur!

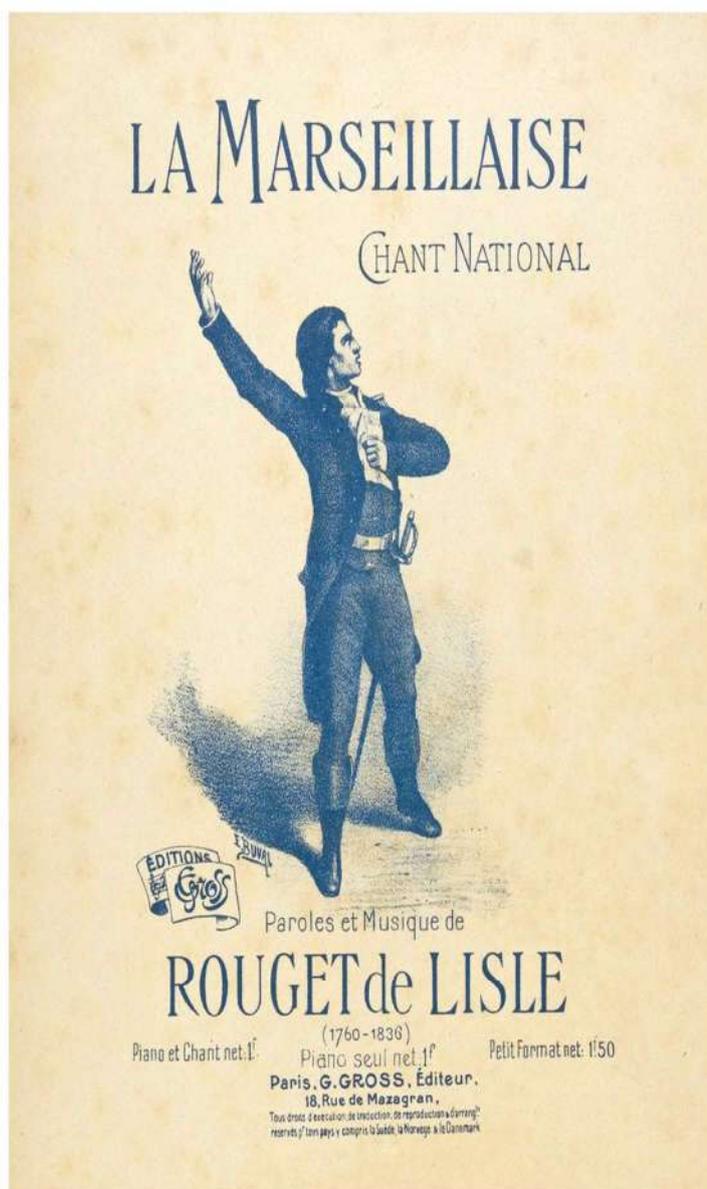
De regrettables incidents allaient survenir en 2001 au Stade de France, interrompant le match de football France Algérie. Et *La Marseillaise* d'y être sifflée! (elle l'a été encore dans d'autres stades malheureusement). Il fut alors question de mettre aux voix à l'Assemblée Nationale et au Sénat une loi punissant tout manque de respect envers le drapeau et l'hymne national auquel un colloque devait être entièrement consacré, en 2005, dans une salle des commissions du Palais Bourbon, suite à la création par le Conseil Général de l'Isère, que préside le député socialiste André Vallini, d'un Prix *La Marseillaise* destiné à récompenser chaque année le meilleur ouvrage traitant de notre hymne national. Lors de ce colloque, j'intervins aux côtés de députés de droite comme de gauche, des personnalités diverses se côtoyant tels Désiré Dondeyne, Chef de la Musique des Gardiens de la Paix, M^{me} Geneviève de Fontenay, qui tempéra sa position a priori hostile aux paroles de *La Marseillaise* et... le maire de Camembert! À la question tant de fois soulevée d'un éventuel changement des paroles, il fut répondu, en conclusion, qu'il était anticonstitutionnel du fait que *La Marseillaise* figu-



Affiche annonçant la cérémonie du transfert des cendres de Rouget de Lisle aux Invalides (14 juillet 1915)

rait dans la Constitution de la 5^e République, ce qui ne lui était arrivé auparavant que dans celle de la Quatrième. Toute modification du texte serait donc anticonstitutionnelle! La remise des prix *La Marseillaise*, dont un journaliste égyptien Ahmed Youssef, très ami de la France, et moi-même devions être les premiers lauréats, allait avoir lieu, le 14 juillet 2005 dans le Parc du Château de Vizille, lieu historique entre tous dans les annales de la Révolution française, naguère résidence d'été des Présidents de la République, aujourd'hui transformé en musée; mieux: en Centre d'Études sur la Révolution Française. Auparavant, j'avais tourné pour la Société Cinécim et à la demande du Quai d'Orsay, pour tout le personnel diplomatique français, un DVD sur *La Marseillaise* auquel je fis participer l'Ensemble Vocal Français que dirigeait Gilbert Martin-Bouyer et qui fut, cette fois, réellement diffusé. Pour chaque couplet de *La Marseillaise* - tous, sans exception devant y figurer - j'avais choisi une harmonisation différente mais toujours pour chœur a cappella, à voix mixtes ou égales - Marcel Dupré voisinant avec Ferdinand Poise, Jules-Laurent Duprato, Jean Vuillermoz et Zoltán Kodály. Je terminais sur l'éternelle question, posée tant à droite qu'à gauche, du transfert de Rouget de l'Isle au Panthéon, cette décision relevant du seul Président de la République. Elle est toujours posée! ■

CETTE SACRÉE MARSEILLAISE (SUITE SANS FIN)



Couverture de la partition illustrée par Ernest Buval

PAR
FRÉDÉRIC
ROBERT

Depuis le bicentenaire de la Révolution Française, avaient paru deux monographies de Rouget de l'Isle: celle de Christian Maas, issue d'une thèse, renouvelant considérablement le sujet¹ tandis que celle, plus modeste, d'Euloge Boissonnade et Christian Laroque s'achevait sur la question sans cesse remise sur le tapis du transfert de Rouget de l'Isle au Panthéon²

Quant à mon propre livre, épuisé, il était loin d'avoir... épuisé le sujet! Pour m'en tenir à l'anthologie littéraire finale, l'historien Claude Mazauric

1. Christian Maas: *Cl. J. Rouget de l'Isle/ Une présence politique entre lettres et musique*, coll. Univers Musical, Éditions de l'Harmattan, 2001.

s'étonnait du nombre et de la diversité des textes recensés. Qu'à cela ne tienne! J'en ai retrouvé cinq autres qui sont, une fois encore, des chapitres entiers de romans ou de mémoires tournant entièrement autour de *La Marseillaise*:

1. D'Eugène Le Roy, l'auteur du célèbre *Jacquou-le-Croquant*, le douzième chapitre de son autre chef-d'œuvre: *Le Moulin du Frau*, paru en 1891, évoque la mort d'un vieux républicain pareille à celle d'un sage et qui survient après le 14 juillet 1889, jour du centenaire de la prise de la Bastille.
2. De Paul Vaillant-Couturier et Raymond Lefebvre un chapitre du livre de souvenirs sur la Grande Guerre *La Guerre des soldats* (Préface d'Henri Barbusse, édit. Flammarion, 1919, pp. 49 à 62.) évoque le gaspillage de munitions et les morts inutiles lors de la célébration intempes-tive dans les tranchées, en 1915, de l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des Alliés.
3. De René Dorin, chansonnier, un chapitre de ses mémoires *Cinquante ans de récréation* (Hachette, 1965, pp. 70 à 73) intitulé *Une chanson censurée* fait état d'un couplet adapté à l'air de *La Marseillaise* et prenant à partie les membres du gouvernement, en leur faisant chanter, comme si eux-mêmes s'adressaient aux soldats: «Allons! Armons-nous... Et partez!». Ce couplet était mal accepté par un général alors qu'il n'y était question que des deux décisions prises par le gouvernement devant l'avance allemande: s'installer à Bordeaux et donner l'ordre de redoubler de vigilance au front. Le chansonnier, convié à se produire de nouveau mais devant tout l'État-Major de la division et de la brigade, hésite à entonner le couplet incriminé mais, encouragé par le général de division, il s'y risque et se voit même félicité, lui, soldat de deuxième classe... au grand dam du général de brigade et pour sa plus grande satisfaction!

4. D'André Chasseignon, journaliste, déporté en Pologne au camp de Koberczyn, camp de discipline équivalant à ce qu'était pour les femmes celui de Rawa-Ruska, ses récits de captivité (*Retour vers la France*, 2^e édition revue et corrigée par l'auteur, Éditions Littéraires et Artistiques, 1945, pp. 43 à 46). En 1942, lors d'une sortie de travail dans les faubourgs de Cracovie, l'un des prisonniers ayant entonné *La Marseillaise* à la grande fureur du feldwebel à qui il fait valoir que l'hymne est autorisé pour la fête nationale. L'adjudant, débordé, rompt la discussion et ordonne le départ – des voix polonaises se joignant à celles des Français lors de leur passage. Véritable liesse que seule pourra interrompre l'arrivée des S.S..

5. L'Abbé Maillet, chef de la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois rapporte dans ses charmants souvenirs (*Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois - Souvenirs et anecdotes*, Flammarion, 1946, pp. 153 à 156) comment *La Marseillaise* fut entonnée par sa formation lors d'un concert, à Fontainebleau, en 1943, à la barbe de la Gestapo, exploit qui se renouvellera en juin 1944 à Saint-Nicolas des Champs.

Quant aux chansons que j'ai recensées depuis la parution de mon livre, elles sont plus nombreuses encore. Je m'en tiendrai à celles susceptibles de prendre place dans la rubrique « L'Histoire de *La Marseillaise* par les chansons », soit aux couplets qui évoquent son auteur, ou une étape de son destin – les plus nombreuses, là encore, ayant trait aux provinces perdues (après 1871) où la France s'identifiait à la République, celle-ci s'identifiant à *La Marseillaise*. D'autres encore auront vu le jour soit après l'officialisation définitive en 1879 suite au triomphe définitif des partis républicains lors des dernières élections, soit à l'occasion du centenaire de la Révolution Française en 1889. Sur Rouget de l'Isle, les couplets de Charles Vincent (un membre du Caveau) intitulés *Rouget de l'Isle* et sous-titrés « mot donné » sont adaptés à l'air de *L'Invasion de Féret*. Ils figurent dans le recueil *Chansons, mois et toasts* (Dentu, 1882, pp. 236 à 238).

J'en reproduis le dernier couplet et le dernier refrain (différent des précédents):

*Qu'importe ce qu'après a fait Rouget de l'Isle
S'il n'est de lui plus rien resté?
Il n'a pas de statue, un marbre est trop fragile;
Il a mieux: l'immortalité!
Une œuvre suffit à sa vie,
C'est assez pour nous et pour lui
Puisque l'âme de la Patrie
Dans cette «Marseillaise» a lui.*

(Dernier refrain)

*Honneur donc à «La Marseillaise»
Par le cœur, la verve et le son;
Qu'elle plaise ou qu'elle déplaise
Elle est la sublime chanson!*

Le Rêve de Rouget de l'Isle d'Albert Petit (Paroles de René Esse et Joineau, Éditions Bassereau) est daté de 1889. Ces couplets lancés à l'Eldorado par M^{me} Amiati évoquent le chant à naître; avec, pour dernier vers, le premier du refrain, sans en reprendre les notes correspondantes:

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons

Et pour refrain:

*C'est un cri d'airain, de bronze et de flamme
Qui retentira dans l'immensité
Et la France entière y mettra son âme
Dans ce chant de gloire et de liberté.*

D'une chanson d'Octave Fouque (Paroles de Lucien Delormel) intitulée *La Flotte française* et sous-titrée «marine», créée par Vialla à l'Eldorado, chaque couplet cite *La Marseillaise* qui accompagnera la reconquête des départements confisqués:

*Mais quelque jour dans l'Alsace française
Frères vaillants couchés sous les drapeaux
Vous entendrez tonner sur vos tombeaux
Le cri vengeur de notre Marseillaise.*

La chanson française de Tac-Cohen (Paroles d'Alfred Libois, Éditions L. Vieillot, L. Labbé, 1881) créée par Jules Marquis à l'Alcazar d'hiver se ressent des lendemains du triomphe des partis républicains aux élections législatives de 1879 qui conduira à l'officialisation définitive de *La Marseillaise* comme hymne national:

*Joyeux refrain ou fière «Marseillaise»
Retentissent dans ce séjour.
Amis, la chanson est française
Car elle le sera toujours.*

De 1889, date le chant patriotique *Français, chantons La Marseillaise!* (Paroles de H. Ryon et Gil, musique de Paul Darthu) créé par Lucy Durié à l'Eldorado et dédié au député Tony Révillon. La présentation nous paraît superflue comme celle des couplets intitulés *Allons, enfants de la Patrie!* (paroles d'Émile Herbel, musique de Charles Merelly, Puigellier et Bassereau, 1892) qui ont pour refrain les deux premiers vers – répétés – du chant de Rouget – entonnés la premières fois sur la musique originale. Vous entendrez encore *La Marseillaise* de Charles Pourny (Paroles de Villemer et Delormel, L. Bathlot, 1883) s'en prend

aux détracteurs de *La Marseillaise* – les provinces perdues devant être reprises à ses mâles accents. *Gloire à l'armée française!* (Paroles de Georges Touzé et Gustave Carlet, musique de Henry Mailfait, Haute Barthélémy, 1898) est postérieure de peu à la parution de «J'accuse!» avec, pour refrain, un plaidoyer sans réplique en faveur de l'armée:

*Aux accents de La Marseillaise
Pensons à nos futurs combats
Acclamons nos braves soldats
Gloire à l'armée française!*

Ce «chant patriotique» – on dirait plutôt nationaliste – appartenait au répertoire Louis Dambreville; il était chanté par M^{me} Lagrèze et M^{rs} Rivers, Roxa et Dartagnan. Enfin, sur une musique d'Henry Malfait – le compositeur déjà cité, du célèbre *Avec Bidasse, Aux armes, les Pantins!!* ou *La Marseillaise des Artistes* publié en 1931 (Éd. Bousquet) volait au secours de la chanson, plus spécialement de *La Marseillaise* contre ses détracteurs. Avec, pour refrain:

*Et vive la chanson!
C'est notre «Marseillaise»
Par Elle et pour Elle, luttons;
Formons nos bataillons
Comme en quatre-vingt-treize
Debout!... Pour sauver la Chanson!!!*

Quant à la *Marseillaise des travailleurs* d'Alfred Hack composée sur des strophes de Gaston Villemer et parue en 1873, elle était d'esprit plus pacifiste, on dirait aujourd'hui européen, ayant pour dernier refrain:

*Quand donc dans la même fournaise
Jettera-t-on tous les fusils?
Quand les peuples de tous pays
N'auront-ils qu'une «Marseillaise»?*

Et, parmi les parodies de *La Marseillaise*, ou, si l'on préfère les couplets adaptés à son air, on signalera une *Marseillaise du Maquis* d'un nommé Joseph Vaylet qui fut «troubadour de la Résistance» exerçant la profession de greffier de tribunal, mais aussi folkloriste réputé³

En voici le premier couplet:

*Amis, voici la Résistance,
Les vaillants soldats du maquis!
Debout pour sauver notre France,
Forces françaises du pays! (bis)
Ils descendent de nos montagnes
Comme nos anciens guerriers,
Ils viennent en vrais chevaliers
Protéger villes et campagnes.*

Refrain:

*Aux armes, le maquis!
Contre nos ennemis!
Marchons unis
Et libérons enfin notre pays.*

Des textes étrangers, en vers ou en prose et qu'il reste à traduire, constitueraient plus qu'un numéro spécial du «Bulletin de la Société d'Émulation du Jura» comme je l'ai d'ailleurs proposé. Mais pareille entreprise n'a pu être envisagée en raison de son coût élevé. Il s'agirait de *La Marseillaise* dans *Oberlin* de Friedrich Lienhardt, roman paru en 1910 et qui connut un grand succès dans l'Alsace annexée; du poème dramatique en un acte et en vers de Rudolf Von Gottschall, *Die Marseillaise* daté de 1849, où Rouget de l'Isle s'écrie: «Ce chant ce n'est pas moi qui l'ai trouvé, c'est lui qui m'a trouvé!». Toujours en langue allemande un poème sur Rouget de l'Isle d'Heinrich Vierordt auquel s'ajoutent ceux du Norvégien Henrik Wergeland (1836) et du Suédois Carl Snoilsky (1851), sans oublier le livret de la zarzuela de Manuel Fernandez Caballero, *La Marsellesa* (livret de Miguel Ramos Carrión, 1876).

Parmi les œuvres musicales inspirées par le thème de *La Marseillaise* et parues depuis la sortie de notre livre, on mentionnera en priorité le contrepoint du chant de Rouget avec *Le Chant du Départ*, entièrement réalisé par Jacques Chailley et qu'Honegger et Jacques Ibert n'avaient fait qu'amorcer dans leur opéra *L'Aiglon* d'après la pièce d'Edmond Rostand (1937).⁴ Une belle brochure avec un CD d'accompagnement parue quand Jack Lang était Ministre de l'Éducation Nationale, fait état d'un *Hymne aux Nations* de Karlheinz Stockhausen composé en 1966-1967 et dont la «Première Région» dédiée à Pierre Boulez possède deux centres *L'Internationale* et *La Marseillaise*. Il n'est pas anodin, peut-on lire, de noter que la coexistence de ces deux hymnes souligne leur côté «universel», *La Marseillaise* restant depuis la Révolution un des emblèmes du combat pour la liberté (en France et peut-être même encore plus à l'étranger) et *L'Internationale* occupant depuis la fin du XIX^e siècle le statut officiel d'hymne fédérateur «transnational». En 2003, le catalogue des Éditions Le Chant du Monde annonçait la parution sous le titre *Autour de La Marseillaise* de quatre pièces pour grand orgue signées Pierre Camonin, Pierre Cholley, Youri Kasparov et François Vercken. ■

3. Sylvain Chimello: *La Résistance en chantant*, Éditions Autrement, 2004, p. 238.

4. Partition chant et piano, Édit. Heugel, 1937, pp. 147-151.



D'hier à aujourd'hui

Article proposé par Thierry BEZILLE, Commandant de Police, Chef du Service Départemental du Renseignement Territorial

r

r p



Préambule :

Nous sommes à l'aube d'un changement important dans la protection sociale des fonctionnaires de Police, avec une prise en compte pour la première fois d'une partie de la cotisation par l'État employeur et le choix par ce dernier d'un seul prestataire.

Néanmoins, dans le cadre de la réforme du financement de la complémentaire santé dans la fonction publique portée par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, l'État prendra désormais en charge une partie des cotisations de complémentaire santé de ses agents. Cette participation sera remboursée à chaque agent qui en a fait la demande.

En 2024, l'État, a décidé de lancer des appels d'offre avec constitution d'un cahier des charges en santé et bientôt en prévoyance par Ministère.

C'est une première puisque à l'instar de l'ensemble de la fonction publique les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, dont les policiers ont par eux même mis en place leurs diverses solidarités. On ne peut comprendre le fil de ces déploiements qu'au travers de l'évolution de l'institution policière.

Le fondement de la Police nationale, peut se reconnaître dans l'article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui stipule : « *La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.* »

Afin de pouvoir renforcer l'État et de compléter la gendarmerie issue de la réorganisation de la maréchaussée par la loi du 16 février 1791, c'est ainsi que le Premier Consul Napoléon Bonaparte a souhaité mettre en place une force urbaine civile de police hiérarchiquement dépendante du pouvoir central. Il était nécessaire à ses yeux de contrer les milices bourgeoises incontrôlées, connues sous le vocable « Garde nationale », instaurée en juillet 1789 et confirmée le 29 septembre 1791 par l'Assemblée constituante. Telles sont les conditions dans lesquelles a été inspirée la police « moderne ».

Cette dernière a perduré au-delà des régimes successifs qui l'ont peu à peu apprivoisée en la modifiant, et en l'adaptant en fonction des nécessités et des besoins de leur époque. Son contrôle a généré durant une grande partie de son histoire quelques passes d'armes entre le pouvoir central et les élus municipaux.

Mais pour diverses raisons, historiques, politiques et sociales, quelques villes ont vu leur police municipale se transformer en police d'État. Ce processus s'est étendu peu à peu, motivé par des circonstances particulières : Lyon en 1851, Marseille (1908), Toulon et la Seyne (1918), Nice (1920), Strasbourg, Metz et Mulhouse (1925), Alger (1930), Toulouse (1940), puis dix-neuf communes de Seine et Marne et 174 communes de Seine et Oise (1935). Il a fallu attendre l'avènement de l'État français de Vichy pour généraliser ce changement de statuts.

La Préfecture de Police de Paris et le Préfet qui la dirige, sont nés sous le Consulat le 12 messidor An VIII (1er juillet 1800). Cette institution puissante, pourtant décriée, menacée de dissolution par la IIIe République, a traversé l'ensemble des régimes. Il a fallu attendre la loi du 9 juillet 1966 pour que soit consolidé le caractère national de la police, en mettant fin au statut municipal du « bastion » de l'île de la Cité. L'ensemble des fonctionnaires de police se trouvait désormais sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur. A quelques détails près, la police telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'a finalement que cinquante-huit ans ; Elle s'est vue moderniser et réorganisée par la dernière réforme de « départementalisation » en 2023, un seul chef de la police par département mettant fin aux différentes indépendances de certaines « filières ».



La mise en place et le développement des structures solidarités peut se différencier en deux périodes dont la césure se situe lors de la mise en place des sociétés de secours d'« entr'aide » régionales par Vichy. Et ceci est valable pour l'ensemble de la fonction publique.

Le premier âge est caractérisé par une apparition non homogène dans le temps et géographiquement, des entités chargées de la solidarité entre les agents de police. Les conditions facilitant l'épanouissement de ces structures, sont diverses, mais elles permettent de dégager schématiquement deux périodes dont la ligne de partage n'est pas aussi nette. Elles s'étalent sur une période comprise, entre 1802, accompagnée par la promulgation de la Charte de la Mutualité en avril 1898, et les années qui ont suivi celle de la loi sur les associations de 1901. En effet, lors de cette première phase, la mise en place des sociétés de secours était motivée par la volonté des Préfets, maires ou commissaires centraux de police, qui les dirigeaient et les présidaient. Elles étaient donc imposées et dirigées par cette hiérarchie, même si certaines ont pu naître du désir de fonctionnaires de base.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La deuxième période se dessine, lorsque les agents « s'affranchissent », du lien hiérarchique, et prennent directement en main l'organisation de leur solidarité. Il a fallu attendre qu'ils appréhendent les nouveaux textes de loi, aidés sans aucun doute par une culture syndicale peut-être extérieure au monde policier. Mais n'oublions pas, les agents de police sont pour beaucoup issus du prolétariat, et le début du XXe siècle est propice à l'émancipation politique et aux revendications de la classe ouvrière, ainsi les agents de police n'y échappent pas. Il a fallu à cette partie de la population apprivoiser les « outils » mis en place par la IIIe République les lois énumérées précédemment, mais également la première d'entre elles, celle instituant la liberté syndicale le 21 mars 1884 qui sera donné aux policiers qu'en 1924 ...

La preuve du « flottement », ou du moins du temps d'adaptation qu'il a fallu aux agents de police pour prendre en main leur solidarité et l'organiser, réside dans le fait des différentes formes juridiques utilisées. Le cadre de la loi de 1852, imposait de fait la présidence aux élus ou à la bourgeoisie, alors que l'essentiel des agents est issu du monde ouvrier. Lorsque la IIIe République en rupture avec les régimes précédents va

favoriser l'émancipation de la classe ouvrière par l'octroi de nouvelles libertés dont, en effet, le cadre juridique associatif va permettre aux agents de réellement prendre l'initiative de la mise en place de leur solidarité. L'« association » est vierge de réputation à l'inverse de la Société de Secours Mutuels, synonyme d'interventionnisme hiérarchique. Les agents voient par ce biais la possibilité de s'affranchir et de prendre en main leur solidarité, alors qu'ils restent méfiants à l'égard des sociétés de secours, victimes de leur réputation de notabilité. On constate d'ailleurs à partir de 1904-1905, l'éclosion d'une multitude d'« Amicales », d'« Associations », même si certaines sont enregistrées dans le cadre légal des SSM. On constate qu'il existe une réelle confusion des genres durant cette période, certaines associations se transformant en Société de secours mutuels comme à Orléans ou Valenciennes, d'autres effectuant le cheminement inverse comme à Roubaix ou à Paris pour prendre ensuite le virage syndical. Et l'on trouve même un hybride l'« Association Amicale Mutuelle », qui ne sera pas approuvé par les pouvoirs publics. Il ne faut pas oublier, comme l'en attestent les coupures de journaux, les échanges de courrier, la naissance des premières fédérations syndicales, que le monde policier est en pleine effervescence et fortement revendicatif.

C'est la Grande guerre qui va stopper momentanément le mouvement, qui reprendra de plus bel dans les années 1920. Les premières sociétés de secours mutuels ont été également dans le monde policier, un vecteur d'échanges et de revendications sur les conditions de travail. Les doléances étaient directement adressées au chef de service ou au maire qui étaient à la fois leurs supérieurs hiérarchiques et les responsables de ces sociétés. On peut donc y voir une forme de pré-syndicalisme que l'on trouve également dans les milieux ouvriers au sein des mutuelles d'entreprises. C'est certainement une des raisons majeures qui ont conduit les agents à choisir d'abord le cadre juridique de l'association pour constituer leur structure d'entraide, les sociétés de secours mutuels inspirant chez beaucoup la méfiance en raison de leur caractère traditionnel de « notabilité ». Il a fallu attendre un délai plus ou moins long pour que les policiers assimilent les changements intervenus au sein de la Mutualité par la mise en application de la loi du 1er avril 1898. Malgré la promulgation de la liberté syndicale en 1884 et la liberté d'association, le pouvoir s'est toujours montré hostile à l'égard notamment des gardiens de la paix, à toute forme de regroupement ou d'association autres que ceux qu'il contrôlait. Il était défavorable à l'émancipation de ce corps de plus en plus nombreux qui constituait l'essentiel des effectifs. Les joutes qui ont d'ailleurs opposé « les réformistes » au Préfet Lépine en sont l'illustration la plus criante. Et que dire lorsque le gouvernement boycotte l'Assemblée Générale de 1911 de la *Société Amicale de Prévoyance et de Retraite de la Préfecture de Police de Paris*, alors qu'elle était présidée jusqu'alors par le Président du Conseil, parce qu'elle n'est plus dirigée par les hauts fonctionnaires de la Préfecture mais par la base qui avait pris le pouvoir à la faveur des élections. Pour marquer son mépris, voire son hostilité à la nouvelle gouvernance, le gouvernement se fera représenter par un simple député. Certaines structures vont poursuivre leur œuvre

d'assistance et d'autres vont définitivement prendre la voie du syndicalisme. D'ailleurs le monde mutualiste et le monde syndical policier sont très proches, ultérieurement un certain nombre de structures vont naître par la volonté syndicale (ANAS, Orphelinat).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le deuxième âge, se situe après la débâcle de juin 1940, lorsque le Maréchal Pétain appelé au pouvoir applique son programme de « Révolution Nationale », étatisé la police par région et organise sa protection sociale en créant de toutes pièces des sociétés de secours mutuels régionales subventionnées, venant supplanter celles qui existaient. Cet événement constitue d'ailleurs le premier palier de cette période.

Une deuxième phase intervient ensuite à la Libération, par la pérennisation des structures « vichystes », mais également par

la période de flottement de l'après guerre, à l'initiative de certains services nouveaux comme les CRS ou bien dans quelques villes comme semble l'indiquer la dénomination de certaines mutuelles ayant constitué peu à peu la MGP. Mais il faut en convenir, l'idée principale qui se dégage, est que le paysage mutualiste policier, au même titre que l'institution, a été fortement façonné par l'État Français pétainiste. Mais c'est une constante que l'on retrouve dans une grande partie de la fonction publique, puisque Vichy a pris l'initiative d'inciter le regroupement régional des mutuelles dans un certain nombre de ministères. Cette caractéristique a d'ailleurs permis aux complémentaires de santé de la fonction publique d'être puissantes et organisées à la sortie de la seconde guerre mondiale, Elles créent en avril 1945, avec 24 sociétés présentes dans 14 ministères, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'État (FNMFAE). Cette fédération prendra de la densité lorsque la MGEN nouvellement née, la rejoindra en décembre 1946. Cette représentativité va d'ailleurs contribuer à l'obtention par les mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État de gérer leur propre régime de la Sécurité sociale.

La survivance et les évolutions des structures « policières » présentes à cette période seront plus tributaires de leur « capital » adhérents généré par l'importance ou non démographique allant de pair avec l'implantation industrielle, favorisant les régions Nord-Est qui justifient leur représentativité, leur « poids », plutôt que l'assise géographique

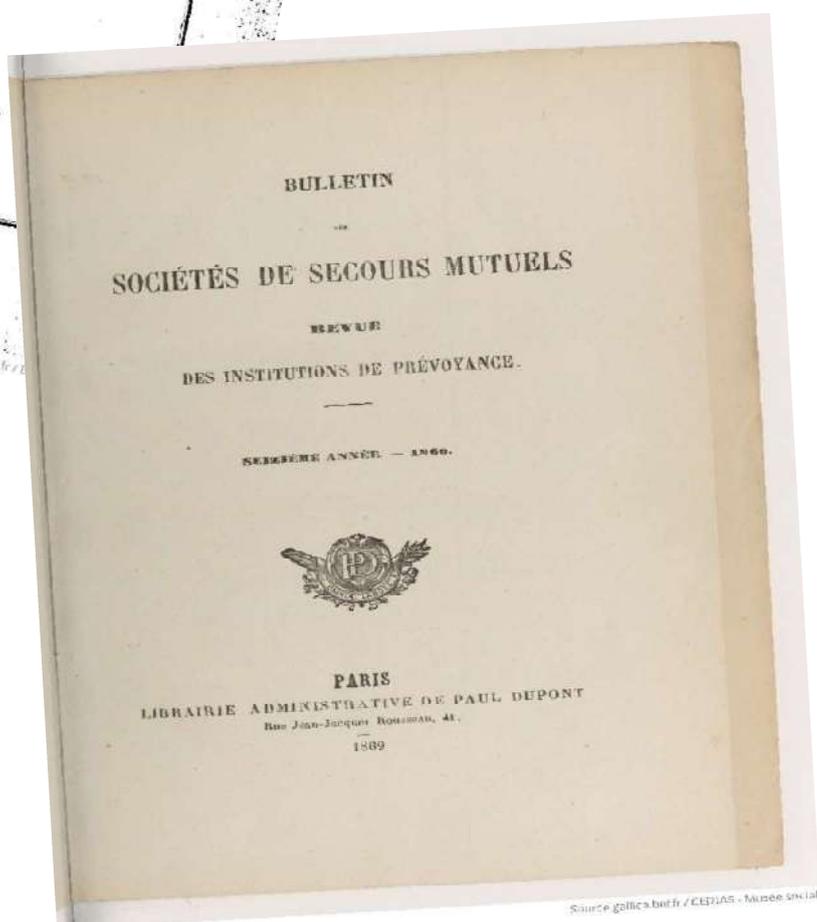
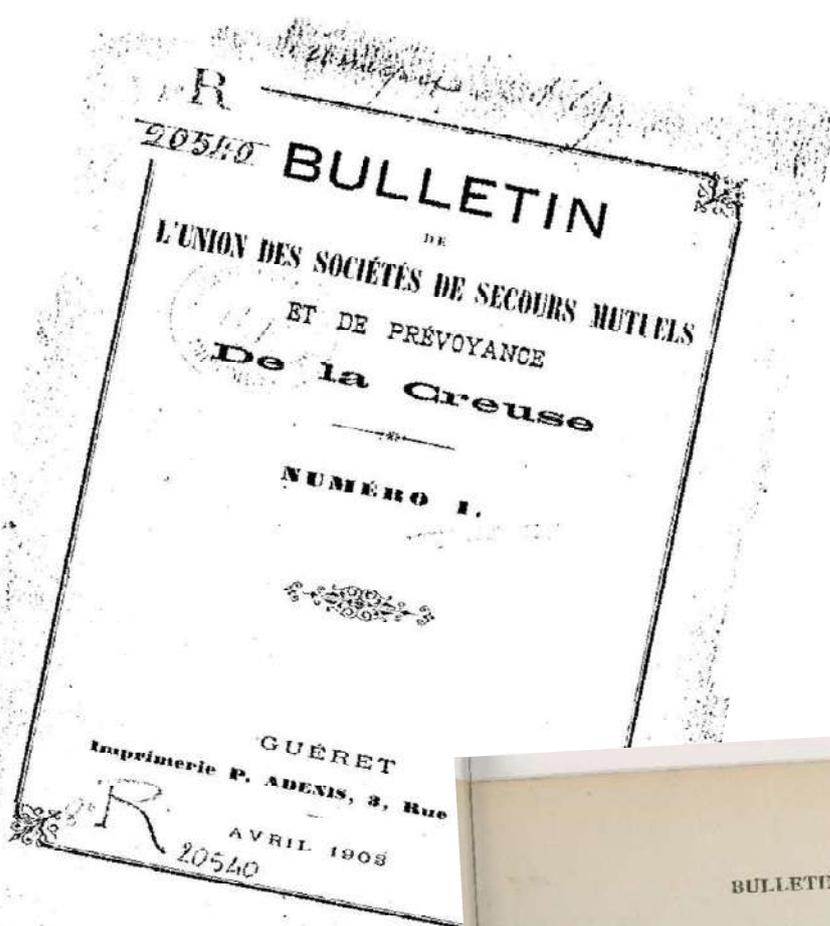
régionale qui est sensiblement similaire pour toutes ces sociétés, mais également des choix politiques de leur gouvernance, donc les hommes et femmes qui les composent. L'absence d'homogénéité de la répartition de la population policière explique également en partie, l'émergence de deux blocs mutualistes de Livre II. La famille « MGP » est issue d'une fusion de petites et moyennes structures hormis celles de Paris qui sont venues la rejoindre après la création de la Police Nationale, et la famille des MPN favorables au fédéralisme, parce qu'elles ont par nature une forte personnalité et une longue histoire.

Pour exemples, Orléans région faible en population policière, construit son histoire mutualiste en 1906-1910 ; elle sera interrompue en 1940 pour rentrer dans un carcan général. Mais pour Lille, région ouvrière à forte densité démographique, sa biographie commence en 1875 le temps de se forger un caractère, et d'imprégner les générations de policiers nordistes d'une culture mutualiste suffisamment forte pour résister dans les esprits au laminoir Vichyste. Les Mutuelles de la Police Nationale restées autonomes sont Lille, Nancy, Lyon et Strasbourg. Elles sont implantées dans quatre régions industrialisées.

Les trois premières vont finir par fusionner pour créer la MMI En 2000, Strasbourg reste isolée, résultat de son histoire marquée par des annexions, les policiers qui l'animent tiennent à leur identité, la maxime de son président est révélatrice : « *La fusion créait la confusion.* » Cette absence d'uniformité au niveau national, explique également la raison pour laquelle il existe un certain nombre de mutuelles « police » à l'inverse de l'Éducation Nationale qui a su et pu se fédérer au sein d'une seule entité la MGEN dès 1946. Nous pouvons considérer la période des premières phases de fusion post-deuxième guerre mondiale comme le troisième âge des mutuelles professionnelles, mais il nous faut aborder le quatrième âge, les nouvelles règles « Solvency II », qui les placent au même niveau que les banques et les assurances.

La première vague annoncée du référencement « État » en 2007-2008, a vu la fusion de trois acteurs santé-prévoyance du Ministère de l'Intérieur, la MGPAAT recueillant les agents des Préfectures et des Conseils Généraux et deux mutuelles du monde policier, la Lilloise MMI et la petite parisienne la SMPPN, pour créer Intériale (Intérieur et Territorial), désormais 14^{ème} mutuelle nationale, première au niveau du Ministère de l'Intérieur et deuxième au niveau territorial . Elle est même devenue la première mutuelle étudiante après avoir « sauvé » la LMDE (Ex MNEF), mais également la seule référencée au Ministère de la Justice depuis 2018.

Il ne reste donc que deux entités historiques en santé et prévoyance sur le Ministère de l'Intérieur, la MGP et Intériale qui regroupent à elles deux environ 70 % des fonctionnaires. Le futur référencement sur ce périmètre va faire bouger les lignes, il en restera qu'un ou aucun si un autre opérateur est retenu. Cette procédure sonne la fin de l'auto-organisation de la couverture de la santé et certainement de la prévoyance par leurs propres agents, pour Intériale une filiation qui remonte à 1875.





Mémoire

*Article proposé par Serge JANNOT,
Président d'honneur de l'ANMONM23*

u o **A.A.C.P.G. - C.A.N.**
a a c 9r h 9
c a x o 9 r 9b 9t
2N9t : EFDGC rat uac t jo qpdejç3

Il y a maintenant 81 ans à Parsac-Gare...

Le 3 juillet 1944, une vingtaine de maquisards volontaires, de la 2107^{ème} compagnie de FTPF, sont venus de Lavaveix-les-Mines à la pointe du jour, dans deux véhicules qui les déposèrent à proximité du lieu de l'embuscade prévue, près du passage à niveau de Parsac-Gare.

Il s'agissait d'attaquer, pour les retarder et les endommager, des convois allemands en provenance de Montluçon, se dirigeant vers le front de Normandie, pour renforcer leurs troupes en difficulté devant les Alliés qui avaient réussi leur débarquement sur le sol français, le 6 juin 1944.

Cette embuscade est mise en place au sommet d'une côte, en bordure de la RN 145, au carrefour avec la Route de Gouzognat, en bordure d'un petit bois et d'autres plus grands, servant pour le repli.

Ce sont deux groupes de dix hommes, équipés de fusils-mitrailleurs, positionnés de chaque côté de la petite route, protégés par le dénivelé et de gros arbres, qui attendront jusqu'à 11 h l'arrivée d'un premier convoi allemand.

Ce convoi allemand était composé de huit camions, dont les 3 premiers vont être détruits avec la plupart de leurs occupants. L'effet de surprise a permis de stopper le convoi et lui infliger de lourdes pertes, une centaine de morts, le nombre de blessés n'étant pas connu, mais très supérieur. Les occupants des derniers camions, encore valides, ont sauté rapidement dans le fossé opposé pour s'abriter. Ils vont mettre en action une mitrailleuse et des mortiers lanceurs d'obus. Ils seront très vite appuyés par l'arrivée d'un important convoi de 35 à 40 camions allemands, bourrés de soldats et protégés par plusieurs automitrailleuses, qui arrivera sur les lieux vers 11h30 et se lancera à la poursuite des maquisards dans le secteur de leur repli stratégique.

Comme prévisible, le combat devenant intenable devant le nombre et la puissance de l'armement de la Wehrmacht. Le repli des maquisards, par petits groupes, s'est effectué rapidement tel que prévu, sur un itinéraire préalablement reconnu.

La plupart des maquisards vont pouvoir s'échapper. Néanmoins un sera touché mortellement par la mitraille, Henri Barnier, dit « Barry ». L'autre, André Beauderon, dit « Muguette », blessé à la cuisse, tombera aux mains de ses bourreaux. Affreusement torturé, il sera achevé à coups de talons de bottes et de crosses de fusils, sans avoir parlé.

Ces deux jeunes sont « Morts pour la France » et la défense de nos valeurs. Ce sont des « Héros de la Résistance » auxquels nous avons le devoir de rendre hommage.

Ils se sont sacrifiés, comme beaucoup d'autres, pour la libération de la France occupée par les nazis.

L'ensemble de la population avec les nouvelles générations et les enfants se doivent, partout en France, de participer aux manifestations du souvenir, et à en assurer la pérennité et la transmission de génération en génération.

Si nous vivons libres aujourd'hui, nous le devons à ces résistants, femmes et hommes, qui ont lutté, au péril de leurs vies, contre l'occupant nazi.

Nous nous devons de conserver le souvenir de nos ancêtres qui ont vécu ces terribles années de guerre, sans oublier les fusillés et les déportés qui ont subi des atrocités innommables dans les camps de la mort.

Et puis la mémoire nous incite à nous mettre en garde sur ce qui peut arriver de nos jours encore. Certains considèrent, à tort, ces moments douloureux comme de « *l'histoire ancienne* » et que le démon de certaines idéologies est mort... Nous en avons aujourd'hui la preuve contraire...

Ce que nous avons subi, en France, se produit aujourd'hui en Ukraine et rappelle le nazisme, Hitler et ses méthodes, le Ghetto de Varsovie...

La génération ayant vécu cette période s'éteint aujourd'hui. Il est donc important de perpétuer la mémoire, de la transmettre, de rappeler et susciter une réflexion, quatre-vingt ans après, aux jeunes générations...

Hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour notre pays et vive la France...



Aucune cérémonie n'ayant lieu pour commémorer cet acte de la Résistance, l'Association des Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants Algérie Tunisie Maroc, de Parsac, Blaudeix, Rimondeix, sous l'impulsion de son Président, a souhaité que soit organisé tous les ans une cérémonie en sa date anniversaire et à faire reconnaître et inscrire sur la liste départementale des cérémonies officielles, pour la Creuse, des « Hauts-Faits de la Résistance », à sa date anniversaire du 03 juillet 1944, « l'embuscade de Parsac-Gare ».

Cette cérémonie a eu sa labellisation au titre du 80ème anniversaire de la Libération. Labellisation, confirmée par Madame la Préfète de la Creuse en date du 22 mars 2024.

Pour rappel, l'Association des Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants Algérie Tunisie Maroc, de Parsac, Blaudeix, Rimondeix a célèbre depuis déjà plusieurs années en sa date anniversaire.



Stèle mémorielle en bordure de l'ancienne 145, lieu de l'embuscade

Stèle mémorielle du lieu où sont tombés les deux Résistants Henri Barnier, dit « Barry » et André Beauderon. dit « Muguette »



BARNIER Henri dit « Barry », né le 13.3.1921 à Marseille – Militaire dans l'aviation, il était affecté au poste de gué du Puy-Malsignat en 1944, (Point culminant du Puy-de-Mergue). Au débarquement, il s'engagea dans la 2107^{ème} compagnie des F.T.P.F. de la Creuse formée dans le secteur de Lavaveix-les-Mines ; lors du repli a été tué par une balle reçue en pleine poitrine. Il avait dix-neuf ans.

BEAUDERON André, dit « Muguette », né le 01.11.1924 à Aubusson – Jeune ouvrier mineur domicilié à Lavaveix-les-Mines – volontaire de la 2107^{ème} compagnie de F.T.P.F. blessé à la cuisse le 3 juillet 1944, lors du repli, était tombé vivant entre les mains de ses bourreaux ; affreusement torturé, il sera retrouvé le visage écrasé à coups de talon de bottes et de crosse de fusils. Il n'avait pas parlé et jamais les Nazis ne sauront d'où étaient venus ces maquisards qui leur avaient fait tant de mal. Il avait vingt-trois ans.



Une des deux stèle mémorielle

n

c

l a p o q p o

n g

g

SPECTACLE MUSICAL

Les Français
chantent
aux Français

*La Seconde Guerre mondiale
racontée en chansons*

Rive Gauche Quartet
Chant : Elisabeth Leclair
Clarinette : Jérôme Gatius
Piano : Thomas Ezekiel
Batterie : Thierry Bourguignon
Narration : Elodie Cotet

60 ANS LIBÉRATION
PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
la CREUSE le Département
ANM ONM
picoty
Une production de M&M
Photo Roland Niard

Ce spectacle a obtenu le LABEL MISSION LIBÉRATION de l'État

Dates à venir :

Lundi 16 décembre 2024 – 14h30 – EHPAD d'Auzances (23)

Mercredi 21 mai 2025 – Lacapelle-Biron (47)

Jeudi 22 mai 2025 – Hautefage-la-Tour (47)

Mardi 24 juin 2025 – Espace Fayolle de Guéret (23), avec la participation des écoles primaires de Sainte-Feyre et de Saint-Laurent

ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE

Liberté – Egalité – Fraternité



Honneur - Solidarité – Mémoire

Avec le soutien de la SAS



A.N.M.O.N.M. Section Creuse
Directeur de la publication : Thierry BOURGUIGNON - Président de la Section
I.P.N.S.